DELIBERATION N° 19/218 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

SEANCE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juin 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

Mme Valérie BOZZI à Mme Isabelle FELICIAGGI

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Hélène PADOVANI

M. Pierre-José FILIPPUTTI à Mme Marie SIMEONI

M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI

Mme Julie GUISEPPI à M. François BENEDETTI

M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE

Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Fabienne GIOVANNINI

M. Paulu Santu PARIGI à M. Marcel CESARI

M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI

M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI

M. Petr'Antone TOMASI à Mme Rosa PROSPERI

ETAIT ABSENT : M.

François-Xavier CECCOLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

VU l'avis n° 2019-32 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 25 juin 2019.

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité.

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité (41 voix POUR : les représentants des groupes « Femu a Corsica » (18), « Corsica Libera » (13) et « Partitu di a Nazione Corsa » (10) ; 21 ABSTENTIONS : les représentants des groupes « Per l'Avvene » (10), « Andà per dumane (6) et « La Corse dans la République » (5)),

ARTICLE PREMIER:

CONSTATE que le Compte Administratif de la Collectivité de Corse de l'exercice 2018 présenté par le Président du Conseil Exécutif de Corse est en concordance avec le Compte de Gestion présenté par le Payeur de Corse.

Les mouvements en dépenses et en recettes s'établissent comme suit :

	DEPE	NSES	RECETTES				
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	
INVESTISSEMENT	308 082 204,68	113 299 169,05	421 381 373,73	228 768 388,17	161 723 419,44	390 491 807,61	
FONCTIONNEMENT	878 727 666,49	160 044 857,26	1 038 772 523,75	1 079 828 707,89	111 620 606,87	1 191 449 314,76	
REALISATION TOTALE	1 186 809 871,17	273 344 026,31	1 460 153 897,48	1 308 597 096,06	273 344 026,31	1 581 941 122,37	

Les résultats correspondants sont déclinés dans le tableau ci-dessous :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2018	Solde Restes à réaliser	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Investissement	421 381 373,73	390 491 80 7,61	- 30 889 566,12	30 450 000,00	- 155 327 965,54	- 155 767 531,66
Dont 1068		147 244 224,52				
Fonctionnement	1 038 772 523,75	1 191 449 314,76	152 676 791,01		43 262 353,62	195 939 144,63
TOTAL DU BUDGET	1 460 153 897,48	1 581 941 122,37	121 787 224,89	30 450 000,00	- 112 065 611,92	40 171 612,97

ARTICLE 2:

CONSTATE qu'aucune majorité ne s'est prononcée contre le Compte Administratif de l'exercice 2018.

ARTICLE 3:

APPROUVE en conséquence le Compte Administratif de l'exercice 2018 tel qu'il est présenté par le Président du Conseil Exécutif de Corse.

ACTE que le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 195 939 144,63 € et le solde d'exécution de la section d'investissement de - 186 217 531,66 €.

ACTE que les restes à réaliser en recette d'investissement s'élèvent à 30 450 000,00 €.

ACTE que le résultat des comptes de la Collectivité est un excédent de 40 171 612,97 €.

ARTICLE 4:

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 juin 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

RAPPORT N° 2019/E2/184

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COLLECTIVITE DE **CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S): Commission des Finances et de la Fiscalité